



### **Motion : Structure et DHG 2026-2027**

Les enseignants représentants élus du lycée Uruguay-France, réunis en Conseil d'Administration le mardi 17 février 2026, dénoncent des prévisions de structures ainsi qu'une Dotation Horaire Globale (DHG) qui ne répondent ni aux besoins d'apprentissage de nos élèves et portent atteinte à nos conditions de travail.

Une fois encore, les classes de 2nde générale et technologique sont prévues à 35 élèves, tout comme les groupes de spécialités en voie générale. Les classes de STMG dépasseraient 30 élèves. Comment garantir des conditions d'apprentissage efficaces dans des classes aussi chargées, alors que nos élèves ont plus que jamais besoin d'accompagnement et d'encadrement ? Comment créer un lien pédagogique de qualité, repérer les difficultés, adapter les pratiques face à de tels effectifs ?

En voie professionnelle, deux classes de CAP petite enfance et grand âge sont regroupées en terminale (Le rectorat parle de « mixité ») et ne sont donc plus dotées en moyen suffisant pour permettre de bonnes conditions d'enseignement et d'apprentissage. Nous demandons donc la fin de cette mixité et le retour du financement des classes CAP terminale à 12, comme c'est le cas en première.

Concernant la DHG, le volume d'heures attribué est insuffisant pour notre offre de formation en voie générale et technologique. Notre lycée propose de nombreuses options et un large choix de spécialités. Or, la marge d'autonomie ne permet pas de financer simultanément cette diversité, les dédoublements et les heures d'accompagnement personnalisé à effectifs réduits, pourtant indispensables pour certains élèves.

Les enseignants du lycée Uruguay-France refusent toute logique de mise en concurrence des disciplines ou des établissements, contraire à leur conception de l'égalité des chances dans une République attachée à offrir à chacun de ses élèves la meilleure formation possible.

Pour toutes ces raisons, les enseignants demandent :

- une structure limitant les effectifs à 25 élèves maximum par classe en voie générale et technologique ;
- un retour à une dotation de CAP terminale petite enfance et grand âge à 12.
- des heures supplémentaires permettant de financer l'ensemble des options, spécialités et projets ;
- des créations de supports adaptées au volume réel d'heures à assurer, afin qu'aucun enseignant ne soit incité à effectuer plus d'heures supplémentaires que celles réglementairement imposables ;

- une dotation fondée sur les capacités d'accueil réelles des sections professionnelles et technologiques, et non sur des effectifs théoriques.

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 2